



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8516^e séance

Jeudi 25 avril 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen.	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Tshabalala
	Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Syihab
	Koweït	M. Albanai
	Pérou	M. Ugarelli
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence; S. E. M. Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et S. E. M. Martin Sajdik, Représentant spécial du Président en exercice du Groupe de contact trilatéral.

M. Apakan et M. Sajdik participent à la présente séance par visioconférence depuis Kiev.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Le 21 avril, des millions d'Ukrainiens ont exercé leur droit démocratique de choisir leur prochain président. Nous félicitons le peuple ukrainien pour le déroulement pacifique de l'élection et prenons note de l'évaluation du processus électoral par les groupes d'observateurs internationaux et nationaux, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'ONU, y compris par sa présence en Ukraine, est déterminée à continuer de collaborer avec les autorités ukrainiennes et le peuple ukrainien, en particulier pour appuyer la fourniture d'une aide humanitaire, la promotion et la protection des droits de l'homme et le processus indispensable de réforme du pays.

La récente élection s'est déroulée avec pour toile de fond le conflit en cours dans l'est du pays, où beaucoup d'habitants n'ont pas été en mesure d'exercer leurs droits

démocratiques et continuent d'être confrontés aux difficultés quotidiennes associées à un conflit ouvert. Un cessez-le-feu durable demeure une priorité urgente. À cet égard, nous regrettons l'échec des discussions sur un renouvellement du cessez-le-feu à l'occasion de la Pâque orthodoxe, à la réunion du Groupe de contact trilatéral tenue hier à Minsk. Nous saluons les efforts des représentants de l'OSCE et nous nous associons à leurs appels en faveur d'un accord sans délai sur cette question importante. Nous tenons également à souligner que la mise en œuvre d'un cessez-le-feu durable doit s'accompagner du retrait des armes lourdes des zones peuplées, du désengagement des forces et de la protection des civils et des infrastructures civiles critiques.

La Sous-Secrétaire générale Mueller informera le Conseil en détail des besoins humanitaires actuels et des efforts déployés par l'ONU sur le terrain. Par principe, je tiens à réaffirmer qu'il est essentiel que l'action humanitaire des Nations Unies ne soit pas politisée ou instrumentalisée par une quelconque partie.

La séance d'aujourd'hui intervient également dans le contexte du décret présidentiel russe publié le 24 avril, qui permettrait aux habitants de certaines régions de l'est de l'Ukraine d'obtenir la citoyenneté russe au terme d'une procédure simplifiée. D'après le décret, cette décision a été prise

« en vue de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales des citoyens, et sur la base des principes et normes universellement reconnus du droit international ».

Il a été accueilli favorablement par les entités qui contrôlent certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine. Réagissant à cette dernière évolution, les autorités ukrainiennes ont quant à elles vivement protesté contre ce décret, qu'elles ont qualifié d'ingérence sans précédent de la Fédération de Russie dans les affaires intérieures du pays et de violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine contraire aux Accords de Minsk.

Dans sa résolution 2202 (2015), adoptée à l'unanimité le 17 février 2015, le Conseil de sécurité a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, demandant à toutes les parties de les appliquer pleinement. Dans sa déclaration présidentielle du 6 juin 2018 (S/PRST/2018/12), le Conseil a réaffirmé à l'unanimité le rôle central des Accords de Minsk. L'ONU espère que toutes les parties concernées

respecteront la lettre et l'esprit des Accords de Minsk. À cette fin, nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre l'application des Accords et à répondre aux préoccupations par un dialogue constructif dans le cadre des formats de négociation existants.

Tout récemment, le 12 février, le Conseil a tenu une séance spéciale consacrée à la mise en œuvre des Accords de Minsk et au conflit qui se poursuit (voir S/PV.8461). Comme cela a été indiqué au cours de cette séance, l'ONU maintient son plein appui au rôle directeur que jouent le format Normandie, le Groupe de contact trilatéral et l'OSCE dans la recherche d'une solution pacifique à ce conflit qui dure depuis cinq ans.

Depuis la signature des Accords de Minsk, les participants au format Normandie et au Groupe de contact trilatéral, ainsi que le Conseil, se sont attachés à promouvoir la nécessité de les appliquer pleinement. Malheureusement, il n'y a pas eu de nouveaux progrès. Après les élections qui se sont tenues récemment en Ukraine, ces efforts doivent se poursuivre avec plus de détermination et d'urgence. Nous espérons que toutes les parties concernées agiront conformément aux Accords de Minsk et nous réaffirmons une fois de plus la nécessité de relancer les efforts diplomatiques. Il incombe à toutes les parties de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de prendre des mesures pour réduire les tensions actuelles et faciliter la reprise d'un dialogue constructif en utilisant les mécanismes existants et à tous les niveaux.

L'ONU souligne son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Face à la tendance dangereuse que nous observons depuis cinq ans, nous espérons sincèrement voir apparaître enfin une nouvelle dynamique positive, ce qui permettra de mettre un terme à ce conflit et d'éviter qu'il ne se prolonge. Cela est essentiel pour favoriser la cohésion nationale et une stabilité durable en Ukraine, et pour le maintien de la paix et de la sécurité en Europe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de

faire un exposé au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine.

Depuis mon exposé au Conseil il y a deux mois (voir S/PV.8461), le conflit en Ukraine s'est poursuivi. Les effets du conflit sur les civils, au quotidien, de part et d'autre de la ligne de contact s'intensifient à mesure que les mécanismes d'adaptation sont mis à rude épreuve. Après cinq années de conflit, plus de 3 300 civils ont été tués et jusqu'à 9 000 ont été blessés, et 3,5 millions de personnes ont encore besoin d'aide humanitaire et de protection. Un demi-million de personnes, pour la plupart des personnes âgées, des femmes et des enfants, vivent à moins de cinq kilomètres de la ligne de contact, sous la menace de bombardements, de coups de feu, de mines terrestres et de munitions non explosées. Beaucoup d'entre elles vivent dans des campements isolés du fait du conflit, ce qui rend difficile l'accès aux marchés, aux moyens de subsistance, aux soins de santé et aux écoles.

Même s'ils permettent aux deux parties situées de part et d'autre de la ligne de contact de marquer des points, les bombardements endommagent et perturbent les infrastructures civiles essentielles. Depuis le début de 2019, des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été touchés par 24 incidents tandis que des écoles ont été touchées par 12 incidents. Par exemple, la principale station de pompage de la voie navigable dans la partie sud de la région du Donbass, qui alimente en eau plus de 1,1 million de personnes de part et d'autre de la ligne de contact, a déjà été touchée cette année par 16 incidents distincts, dont des bombardements. Il convient de souligner que les attaques contre les infrastructures civiles exacerbent les risques auxquels sont exposées les communautés lorsque leur accès à l'eau, à l'énergie et aux services éducatifs est interrompu.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, des travailleurs civils ont essuyé des tirs d'armes légères alors qu'ils effectuaient des réparations d'urgence sur des lignes électriques endommagées à Marinka et des conduites d'eau endommagées dans la zone située entre Berehove et Olenivka. Même si selon les informations reçues, il n'y a pas eu de victime à la suite de ces incidents, les travaux de réparation ont été suspendus et retardés, les travailleurs ayant dû être évacués vers des zones plus sûres. Les parties au conflit doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter et, en tout état de cause, réduire au minimum les dommages causés aux civils. Le droit international humanitaire doit être

respecté par toutes les parties pour protéger les civils et leur accès à des services essentiels, en tout temps.

En outre, devant le Conseil, j'avais déjà salué l'adoption par le Gouvernement ukrainien d'une stratégie nationale concernant les déplacés – 1,5 million de personnes sont enregistrées en tant que déplacés – et je continue d'encourager le Gouvernement à dégager des fonds suffisants pour mettre en œuvre cette stratégie. L'ONU continuera d'appuyer ces efforts importants en faveur des personnes déplacées.

Je voudrais adresser trois messages au Conseil aujourd'hui.

Le premier est qu'il faut améliorer la liberté de circulation des personnes touchées par la crise. Depuis avril 2014, plus de 1 000 civils ont été tués ou blessés par des mines ou des restes explosifs de guerre. L'an dernier, les incidents liés aux mines ont été la principale cause de décès chez les enfants. Cela est inacceptable. J'implore toutes les parties de cesser immédiatement d'utiliser des mines terrestres et de coopérer avec leurs partenaires chargés des activités de la lutte contre les mines pour sensibiliser les civils et élaborer un plan pour les activités de déminage.

Même si, dans l'ensemble, les conditions de passage se sont améliorées depuis l'an dernier, il convient d'améliorer davantage les services essentiels aux points de contrôle de part et d'autre de la ligne de contact et de réduire les retards aux points de passage. Depuis mon dernier exposé au Conseil sur cette question, 12 décès de civils ont été signalés aux postes de contrôle dans l'est de l'Ukraine, principalement en raison de problèmes de santé compliqués par des retards, ce qui porte à 22 le nombre total de décès de civils depuis le début de 2019. Je dois à nouveau informer le Conseil, comme je l'ai fait en février, qu'il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne la réparation de la passerelle piétonne de Stanytsia Luhanska, que les civils – dont de nombreux handicapés ou personnes âgées à mobilité réduite - doivent traverser pour accéder à des services essentiels, notamment aux soins de santé ou aux pensions, qui constituent pour beaucoup leur seul moyen de subsistance. Je regrette de devoir lancer à nouveau un appel à la reconstruction immédiate de ce pont et à l'amélioration, en même temps, des conditions de passage. Il faut garantir un passage rapide, en particulier pour ceux qui ont des problèmes de santé.

Le deuxième message concerne l'appui à l'accès humanitaire dans l'est de l'Ukraine, qui demeure

imprévisible, notamment dans les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. L'aide humanitaire ne doit pas être politisée. L'ONU et ses partenaires fournissent une assistance conformément aux principes universellement reconnus d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Les organisations humanitaires, qui essaient de porter assistance aux civils les plus vulnérables, ont besoin d'un accès durable et sans entrave.

Le troisième message est qu'il faut tout mettre en œuvre pour accroître les financements humanitaires. Il faut davantage de ressources, d'urgence, pour répondre aux besoins de la population. Dans le cadre du plan de réponse humanitaire pour 2019, qui vise à fournir une aide et une protection à 2,3 millions de personnes pour rétablir leur accès à des moyens de subsistance, des services essentiels et des infrastructures essentielles, l'ONU et ses partenaires ont besoin de 162 millions de dollars. Les organisations humanitaires restent déterminées à apporter leur assistance au peuple ukrainien, mais malheureusement, elles n'ont reçu jusqu'à présent que 9 % des fonds dont elles ont besoin. Les donateurs se sont montrés généreux au fil des ans et le Fonds humanitaire commun pour l'Ukraine, qui a été créé récemment, bénéficie de l'appui des donateurs, mais il faut faire davantage. J'appelle au renforcement de l'engagement et de l'appui en faveur de l'action humanitaire en Ukraine.

Le peuple ukrainien continue de souffrir des conséquences de ce conflit. Nous devons redoubler d'efforts pour leur apporter toute l'assistance et la protection nécessaires. J'appelle également les parties à trouver des solutions à cette crise afin d'éviter de nouvelles souffrances. Le peuple ukrainien ne mérite rien de moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Apakan.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte d'informer le Conseil de sécurité des conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine. Je ferai le point sur les observations de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier en ce qui concerne l'application des Accords de Minsk et les résultats des pourparlers qui se sont récemment tenus à Minsk.

Le 24 avril, les parties à Minsk n'ont pas réussi à s'accorder sur un réengagement au cessez-le-feu à l'occasion des fêtes de Pâques. L'Ukraine avait annoncé une décision unilatérale d'appliquer un cessez-le-feu à compter du 18 avril. Je continue de croire qu'un accord mutuel peut être conclu pour cette fête importante.

L'instauration d'un cessez-le-feu durable est une première étape essentielle pour remédier aux conditions globales de sécurité sur le terrain. Depuis le dernier réengagement au cessez-le-feu, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, l'un des plus courts à ce jour, la Mission a enregistré plus de 50 000 violations du cessez-le-feu, dont environ 15 000 explosions. Les violations du cessez-le-feu se concentrent dans quatre zones, à savoir les zones dans l'est et le nord-est de Marioupol, la région de Popasna-Pervomaïsk-Zolote, la zone de l'aéroport d'Avdiivka-Iassynouvatka-Donetsk et les régions au sud et au sud-est de Svitlodarsk. Depuis le 8 mars, la Mission spéciale a enregistré 238 cas d'utilisation d'armes qui auraient dû être retirées en vertu des Accords de Minsk.

Le débat sur les dispositions des Accords de Minsk relatives à la sécurité n'a pas donné de progrès substantiels. Bien que certains réengagements au cessez-le-feu aient fait l'objet d'un accord mutuel, ils ont été de courte durée, comme je l'ai dit. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le cessez-le-feu. Des initiatives concrètes ont été prises ces derniers mois dans le domaine de l'action humanitaire antimines, en particulier autour des écoles et des jardins d'enfants. Ces mesures ont beau être encourageantes, les progrès dans d'autres domaines sont restés limités depuis mon dernier exposé au Conseil en février (voir S/PV.8461).

Aucune mesure corrective n'a été prise pour remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans les zones de désengagement. Dans la zone de désengagement de Zolote, en particulier, les civils vivant dans les villages voisins sont toujours affectés par le réengagement progressif des forces et du matériel. Nous avons rendu compte des pertes en vies humaines et des dommages causés à l'infrastructure civile sur place, et j'ai appelé les participants au Groupe de travail chargé des questions de sécurité à permettre à la Mission spéciale de bénéficier d'un accès intégral à la zone. Ils ont commencé à encourager les parties à retirer progressivement les armes lourdes des zones peuplées.

Lundi, je suis rentré d'une visite à Louhansk, où j'ai participé à un événement commémoratif marquant

l'anniversaire de l'incident tragique dans lequel notre collègue Joseph Stone a perdu la vie le 23 avril 2017, lorsqu'une patrouille de la Mission spéciale avait heurté ce qui semble avoir été une mine antichar sur une route non pavée.

Des incidents liés aux mines continuent de faire des victimes parmi les civils. Rien que cette année, la Mission a recensé 15 victimes civiles causées par des mines, des munitions non explosées et des engins explosifs improvisés – dont quatre ont été tuées et 11 blessées. Durant mes déplacements dans la région de Louhansk, j'ai vu des gens préparer les célébrations de Pâques et visiter des cimetières. Ces sites, près de la ligne de contact, doivent être sécurisés. Nous appelons les parties à faire d'urgence en sorte qu'ils soient déminés dans les prochains jours.

La Mission reste un instrument de sécurité complet. Sa présence sur le terrain est rassurante pour ceux qui sont pris dans le conflit. Par ses activités de suivi, de vérification et d'établissement de rapports, la Mission contribue à la stabilisation de la situation et facilite l'application des Accords de Minsk. La protection des civils reste problématique. Il y a beaucoup à faire d'urgence pour améliorer les conditions de vie de ceux qui vivent à proximité des zones touchées par le conflit. C'est particulièrement important pour les infrastructures civiles critiques.

Des incidents de plus en plus fréquents se produisent à proximité des sites d'infrastructures civiles, notamment à la station de traitement de l'eau de Donetsk et la station de pompage de Vasylivka. Six jours durant, à partir du 12 avril, des dizaines de milliers de civils des deux côtés de la ligne de contact dans la région de Donetsk ont vu leur accès à l'eau limité par les dégâts causés aux conduites d'eau de la station de pompage. Comme je l'ai indiqué dans le passé, parmi les solutions durables pour assurer la protection des infrastructures civiles figure le retrait total des armes lourdes de ces zones, ainsi que des zones habitées. Les cessez-le-feu locaux facilités par la Mission spéciale pour réparer l'infrastructure civile doivent également être respectés.

Dans le passé, j'ai décrit les difficultés auxquelles se heurtent les civils. Leur situation ne s'est malheureusement pas améliorée. Les points actuels de contrôle des entrées et sorties ne suffisent pas pour accommoder le grand nombre de personnes qui traversent la ligne de contact au quotidien.

J'ai déjà évoqué les difficultés des hommes, des femmes, des enfants et, surtout, des personnes âgées qui doivent utiliser de précaires rampes en bois reliant des tronçons du pont cassé de Stanytsia Luhanska. Cela reste le seul poste de contrôle des entrées et sorties de toute la région de Louhansk. Les membres s'en souviendront peut-être, en février, le Président en exercice de l'OSCE, M. Lajčák, Ministre slovaque des affaires étrangères, s'est rendu sur le pont et dans la zone et a souligné qu'il était urgent de le réparer à titre prioritaire. Il faut trouver une solution à ce problème pressant.

La Mission continue de se heurter à des conditions de sécurité difficiles. Les drones de la Mission sont pris pour cible et ses signaux sont brouillés à une fréquence inquiétante. Les conditions d'accès et la liberté de circulation du personnel de la Mission ne se sont pas améliorées. Au contraire, des obstacles persistent, en particulier dans les zones du sud de la région de Donetsk qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement et dans les zones proches de la frontière. Toutes ces entraves entament de plus en plus la capacité de la Mission de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Il incombe aux parties de veiller à ce que l'OSCE puisse assurer une surveillance et une vérification effectives.

Je remercie une fois de plus le Conseil de m'avoir donné l'occasion de lui faire part des observations de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Ukraine, à Kiev et sur le terrain, de leur étroite coopération. Je sais également gré à l'Ambassadeur Sajdik de l'appui qu'il apporte à la Mission spéciale. Je tiens à saluer le travail de mes collègues, les hommes et femmes dévoués de la Mission spéciale d'observation avec lesquels j'ai l'honneur de travailler.

Avant de terminer, je voudrais souligner que les civils méritent d'avoir la possibilité de célébrer en paix la période de Pâques. Les armes peuvent être réduites au silence si la volonté est là.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Apakan de son exposé.

Sachant qu'il arrive bientôt au terme de son mandat, je tiens, au nom du Conseil de sécurité, à le remercier de tout le travail qu'il a accompli. Je voudrais aussi lui demander de transmettre à tous les membres de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe la gratitude du Conseil pour le travail qu'ils effectuent.

Je donne maintenant la parole à M. Sajdik.

M. Sajdik (*parle en anglais*) : C'est vraiment un honneur pour moi que de m'adresser une fois encore aujourd'hui au Conseil de sécurité après mon intervention du 12 février (S/PV.8461), dans laquelle j'avais parlé des fonctions du Groupe de contact trilatéral et de ses groupes de travail, du rôle du format Normandie et de son mécanisme de suivi, consacré par la résolution 2202 (2015) du 17 février 2015.

Quand je me suis exprimé à la précédente séance consacrée à cette question, c'était un jour avant nos séries de négociations régulières à Minsk. Aujourd'hui, je le fais un jour après. Hier à Minsk, j'ai eu l'occasion de souligner que selon la mission internationale d'observation électorale dirigée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'élection présidentielle en Ukraine s'est déroulée d'une façon qui a permis la concurrence et le respect des libertés fondamentales. Peut-être que ce fait est plus une grande victoire pour les Ukrainiens que pour le vainqueur de la course électorale, le Président-élu Volodymyr Zelensky. Dans ce processus, les électeurs ont, entre autres, clairement indiqué qu'ils souhaitaient une paix durable dans l'est du pays.

Ces dernières années ont vu la division s'accroître et s'élargir entre certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk – c'est-à-dire les territoires qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien – et le reste de l'Ukraine. Cette division est aussi alimentée ces derniers mois dans certaines zones par des déclarations prônant leur intégration plus marquée avec la Russie, et dépourvues de toute initiative au sujet d'une réintégration avec la partie de l'Ukraine contrôlée par le Gouvernement. Cette division est symbolisée par l'utilisation d'une monnaie différente dans certaines zones et par le fait qu'il n'y a que cinq points d'entrée et de sortie par lesquels un nombre toujours croissant de personnes – quelque 37 000 actuellement – franchissent chaque jour la ligne de contact, et ne parviennent souvent de l'autre côté qu'après six heures ou plus de route. Il s'agit d'un véritable problème humanitaire.

Dans mon exposé du 12 février, j'avais demandé qu'on améliore les conditions au niveau des points de passage existants et qu'on ouvre de nouveaux points d'entrée et de sortie, mais rien de cela n'a eu lieu à ce jour. Comme la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller vient de le souligner, les conditions au point de passage de Stanytsia Luhanska, un pont piétonnier, qui est le seul point d'entrée et de sortie dans la région de

Louhansk, sont plus mauvaises que jamais. Les parties n'ont pas pu s'accorder sur les aspects techniques de la construction d'un pont auxiliaire pour améliorer sensiblement les conditions de passage. Le principal sujet de désaccord est la largeur du pont auxiliaire. Dans leurs exigences, l'écart entre les parties est littéralement de 80 centimètres, et aucune n'est prête à faire des concessions. Il s'ensuit que les personnes âgées de 80 ans et plus, qui doivent se rendre dans la partie de la région contrôlée par le Gouvernement pour toucher leurs maigres pensions, doivent toujours emprunter des rampes en bois glissantes, ce qui fait que les blessures sont une caractéristique commune.

Les divergences entre les parties s'accroissant, les coordonnateurs des groupes de travail sur la sécurité, l'économie et l'action humanitaire – l'Ambassadeur Apakan coordonnant le Groupe de travail sur la sécurité avec un talent et une patience extraordinaires – consacrent une grande partie de leurs efforts à l'atténuation des effets de l'aggravation des divisions sur les populations de part et d'autre de la ligne de contact. L'accent étant surtout mis sur la protection des civils, le nombre de victimes civiles a diminué l'année dernière de plus de moitié par rapport à 2017, et ceci est fort heureusement une tendance qui se poursuit. Le nombre des victimes de tirs ou de bombardements a considérablement baissé, mais les mines et les munitions non explosées restent des dangers omniprésents à proximité de la ligne de contact. De plus en plus de mines, notamment des mines antichars, continuent d'être posées. La région est maintenant l'une des plus infestées de mines au monde. C'est pourquoi le déminage et la cessation du minage sont essentiels pour la population.

Je tiens à saluer la décision prise ce matin par le Parlement ukrainien d'amender les dispositions de la loi sur le financement des opérations de déminage, qui ouvre la voie à un engagement actif des donateurs dans cette activité littéralement vitale. Avec l'Ambassadeur Apakan, j'ai demandé à plusieurs reprises aux parties de procéder d'urgence au déminage humanitaire autour d'endroits comme les écoles, les hôpitaux et les points de passage. Les cessez-le-feu négociés par l'Ambassadeur Apakan ont considérablement contribué à réduire les bombardements et les pertes civiles aussi bien que militaires. C'est pourquoi je regrette de dire qu'on n'a pas réussi à conclure un cessez-le-feu spécial à l'occasion des fêtes de Pâques cette année. Les parties le voulaient, mais elles n'ont pas pu se mettre d'accord sur un texte. C'est pourquoi nous formons l'espoir que le

prochain weekend de la Pâques orthodoxe, qui sera suivi des vacances de mai, seront encore pacifiques.

Dans le domaine économique, nous avons réussi, par exemple, à plus ou moins garantir l'approvisionnement régulier de la population en eau, en particulier dans certaines zones de la région de Louhansk, et à améliorer les communications par téléphone mobile à travers la ligne de contact. Mais cela n'est pas assez pour limiter les retombées de cette division; nous devons faire tous les efforts pour la réduire, et même l'éliminer. Les déclarations de la future direction de l'Ukraine me poussent à être optimiste quant à l'existence d'une détermination à oeuvrer activement contre cette fracture.

L'oukase d'hier n'aidera très probablement pas à cet égard. Ce qui est vraiment urgent, c'est mettre fin à la rupture économique croissante au-delà de la ligne de contact et d'inverser les mesures perturbatrices qui ont déclenché l'interruption brutale des liens économiques en mars 2017. Je fais allusion d'un côté au blocus et à l'exclusion économique et, de l'autre, à ce qu'on appelle l'administration extérieure, qui n'est rien d'autre que l'expropriation d'entreprises sous juridiction ukrainienne du côté de certaines zones. Cela doit aussi inclure la reprise des services de transport ferroviaire de passagers. Des moyens peuvent être trouvés pour enfin payer les pensions à toutes les personnes qui en ont droit dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, en commençant, par exemple, par les cas les plus désespérés. Des scénarios basés sur des solutions pragmatiques existent aussi grâce aux propositions novatrices du Comité international de la Croix-Rouge. Réduire les divisions est nécessaire aussi dans le domaine politique, en particulier s'agissant du statut spécial de certaines zones.

L'objectif ultime de nos efforts doit être l'application intégrale des Accords de Minsk auxquels, comme je l'ai dit dans mon exposé du 12 février, il n'y a pas de solution de remplacement. C'est à cet égard que je me félicite de l'idée exprimée dernièrement par le Secrétaire général de l'OSCE, l'Ambassadeur Thomas Greminger, d'envoyer une mission conjointe ONU-OSCE dans l'est Ukraine. Je suis absolument convaincu qu'une coopération internationale étroite de ce type serait essentielle pour le règlement du conflit dans l'est de la Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sajdik de son exposé. Je pense qu'il en est de même pour lui comme pour M. Apakan. C'est peut-être l'un de ses derniers exposés, voire le dernier, au Conseil

de sécurité. Je le remercie aussi du travail qu'il a accompli. Je ne sais pas ce qui a été le plus difficile pour lui – diriger une commission ici à l'ONU, comme il l'a déjà fait, ou son poste actuel.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je souhaiterais remercier vivement M^{me} Rosemary DiCarlo, M^{me} Mueller, M. Apakan et M. Sajdik pour leurs présentations éclairantes de la situation tragique à laquelle l'Ukraine est confrontée. Et je voudrais aussi exprimer à M. Apakan et à M. Sajdik toute notre reconnaissance pour la qualité du travail effectué.

La France condamne fermement la décision de la Russie de faciliter l'octroi de la nationalité russe aux citoyens ukrainiens résidant dans certaines zones des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk. En agissant de la sorte, la Russie porte délibérément atteinte à l'esprit des Accords de Minsk.

Cette décision provocatrice intervient au lendemain de l'élection d'un nouveau Président en Ukraine, qui a fait d'une politique de main tendue vers les populations de l'est de l'Ukraine un des aspects centraux de sa campagne électorale. Cinq ans après le début de la déstabilisation du Donbass, la Russie manifeste ainsi son absence de volonté politique de contribuer à la mise en œuvre des Accords de Minsk, mais aussi le peu de cas qu'elle fait des engagements auxquels elle a souscrit. La décision de faciliter l'octroi de passeports russes à des citoyens ukrainiens constitue une atteinte flagrante à la souveraineté de l'Ukraine, tout comme l'avait été l'organisation de pseudo-élections en territoires sous contrôle séparatiste le 11 novembre dernier. Dans ce contexte, je souhaiterais insister sur trois points.

D'abord, les prétendus motifs humanitaires avancés par la partie russe n'ont aucun fondement. Alors que plusieurs millions de personnes ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire en Ukraine, les autorités séparatistes *de facto* continuent d'entraver l'accès des organisations humanitaires aux territoires qu'elles contrôlent, contribuant ainsi à aggraver la situation des personnes les plus vulnérables. Ce sont des gestes concrets qui doivent aujourd'hui contribuer à améliorer la situation humanitaire. Je citerai en particulier la rénovation du pont de Stanytsia Luhanska et l'ouverture de nouveaux points de passage de part et d'autre de la ligne de contact, afin de faciliter les déplacements de centaines de milliers de personnes. Un nouvel échange

de prisonniers doit également être une priorité, le dernier échange de prisonniers liés au conflit remontant à 2017.

Il est par ailleurs urgent d'améliorer de manière durable la situation sécuritaire – ce sera mon deuxième point. En effet, le cessez-le-feu n'est toujours pas respecté par les parties, pas plus que le retrait des armes lourdes. Les mines continuent de faire des victimes de manière indiscriminée de part et d'autre de la ligne de contact. La Russie a une responsabilité indéniable, du fait de son influence considérable sur les séparatistes, qu'elle continue de soutenir financièrement et militairement.

Les Accords de Minsk prévoient une observation de la situation et de la mise en œuvre des accords par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dont la Mission spéciale d'observation doit avoir un accès libre et sans entrave à l'ensemble de la zone de conflit, tel que prévu par son mandat. Nous condamnons fermement les entraves à sa circulation et les atteintes à la sécurité de son personnel et de ses équipements qui sont quotidiennement constatées sur le terrain, notamment en zone séparatiste.

La solution à cette crise n'est pas de donner des passeports russes à des citoyens ukrainiens; elle est de respecter les engagements pris dans le cadre des Accords de Minsk en vue de mettre un terme au conflit - ce sera mon dernier point. Ces derniers développements alarmants ouvrent une période d'incertitude, alors même que le nouveau Président ukrainien, M. Volodymyr Zelensky, a affiché sa détermination à relancer la mise en œuvre des Accords de Minsk et à engager un rapprochement avec les populations résidant dans les zones actuellement en dehors du contrôle du Gouvernement ukrainien.

Outre la question du Donbass, nous n'oublions pas la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol. Cinq ans après l'annexion illégale de la péninsule ukrainienne, nous assistons à une dégradation constante de la situation des droits de l'homme, en particulier s'agissant de la communauté des Tatars de Crimée. Nous devons par ailleurs faire face à une situation sécuritaire dégradée en mer d'Azov et en mer Noire, après le grave incident naval survenu en novembre dernier. Les 24 marins ukrainiens détenus depuis le 25 novembre n'ont toujours pas été libérés, en dépit de nos appels répétés, que je réitère aujourd'hui, pour obtenir leur libération inconditionnelle.

En conclusion, je tiens à réaffirmer l'attachement de la France à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que notre disposition

à poursuivre nos efforts aux côtés de l'Allemagne en vue de la résolution du conflit, dans le cadre des négociations en format Normandie. Alors que les mois à venir nous offrent une occasion inédite de relancer le processus de négociations, la Russie doit aujourd'hui faire des gestes de bonne volonté en phase avec les engagements auxquels elle a souscrit, afin d'engager des perspectives positives en vue du règlement du conflit.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis condamnent eux-aussi la décision de la Russie de simplifier l'octroi de la citoyenneté russe aux Ukrainiens vivant dans la région du Donbass contrôlée par la Russie. Par cet acte hautement provocateur, la Russie intensifie clairement son attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La région du Donbass se trouve en Ukraine et ses habitants sont ukrainiens, quelle que soit la langue qu'ils préfèrent parler. Généraliser l'octroi de la citoyenneté russe aux citoyens d'un autre État sape et viole le principe de souveraineté. Les actes de la Russie dérogent aux principes sur lesquels reposent les Accords de Minsk, à savoir que la région du Donbass fait partie intégrante de l'Ukraine et que le Gouvernement ukrainien doit rétablir son contrôle sur ce territoire.

La Russie a signé les Accords de Minsk en 2014 et en 2015, et le Président Poroshenko et le Président élu, M. Zelensky, ont réaffirmé que ces accords étaient le meilleur moyen de mettre fin au conflit dans l'est de l'Ukraine. Il est inacceptable que la Russie prenne des mesures pour contrecarrer le processus de paix quatre jours seulement après une élection présidentielle en Ukraine. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le nouveau Président Zelensky de mettre en œuvre les Accords de Minsk et de redoubler d'efforts pour soutenir les citoyens ukrainiens vivant dans les territoires contrôlés par la Russie.

Si la Russie s'intéressait réellement au bien-être des citoyens russophones de l'Ukraine, elle saisirait cette occasion pour améliorer les relations russo-ukrainiennes et chercherait à travailler avec le Président Poroshenko et son successeur pour promouvoir la paix. Au lieu de cela, la Russie alimente un conflit qui a déjà fait plus de 13 000 victimes. En dépit de cette situation profondément inquiétante, nous sommes prêts à appuyer les efforts déployés par l'Ukraine pour rétablir le contrôle du Gouvernement ukrainien sur l'ensemble de son territoire, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Représentant spécial des États-Unis, M. Kurt Volker, est prêt à collaborer activement avec

l'Ukraine, la Russie et nos partenaires à l'ONU pour désamorcer le conflit et faire progresser l'application des Accords de Minsk, notamment par l'intermédiaire d'une force internationale de sécurité qui faciliterait l'application des accords.

Une fois de plus, nous affirmons que nous maintiendrons nos sanctions relatives à la région du Donbass jusqu'à ce que la Russie retire ses forces de l'est de l'Ukraine et applique les Accords de Minsk. Nos sanctions liées à la Crimée resteront en place jusqu'à ce que la Russie permette le retour de la péninsule sous contrôle ukrainien.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et nous saisissons cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous les orateurs principaux pour les informations importantes qu'ils nous ont communiquées.

La République dominicaine se fera toujours l'écho des préoccupations des États lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées. À cet égard, nous comprenons que les préoccupations exprimées et leurs incidences potentielles sur le processus de paix vont à l'encontre des engagements pris par les parties dans les Accords de Minsk. Le Conseil de sécurité a présumé que les Accords de Minsk étaient l'expression authentique de la volonté de toutes les parties concernées, notamment la sienne, car il a approuvé lesdits accords dans sa résolution 2202 (2015) et les a renforcés dans la déclaration de son président du 6 juin 2018 (S/PRST/2018/12).

Les parties doivent réaffirmer leur attachement au multilatéralisme et au règlement pacifique des différends. À ce sujet, nous les appelons à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait entraver le processus et les efforts déployés pour parvenir à la consolidation de la paix dans l'est de l'Ukraine. C'est la seule manière de rétablir les conditions qui jetteront les bases permettant de garantir la stabilité et le développement durable du pays.

Il y a quelques jours à peine, l'Ukraine a tenu des élections, dont le peuple a été l'unique vainqueur. Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement des déclarations opportunes faites par le nouveau Président élu, selon lesquelles il relancera les Accords de Minsk et œuvrera à l'instauration de la paix tant attendue. Cela dit, nous réaffirmons notre rejet de tout acte hostile susceptible de compromettre les aspirations des parties

à mettre fin au conflit. Tels sont les vœux du peuple ukrainien et de la communauté internationale, qui souhaitent ardemment un retour à la normale dans l'est de l'Ukraine et dans la région.

La République dominicaine saisit cette occasion pour saluer la solidarité dont fait montre l'Organisation des Nations Unies et les efforts qu'elle continue de déployer, de concert avec la communauté internationale, pour atténuer les difficultés que la population civile endure depuis le début de cette situation. Qui plus est, nous tenons à souligner le fort engagement de la communauté internationale en faveur de l'instauration d'une paix pérenne en Ukraine. Nous appelons à continuer d'appuyer toutes les mesures qui permettraient de faciliter le retour de la paix, de redonner espoir à un pays qui, par le biais d'élections libres, a placé sa confiance dans la jeunesse, l'unité et un avenir plus prometteur et, partant, de mettre un terme aux affrontements qui ont causé tant de souffrances au pays et à son peuple.

Pour terminer, notre délégation appelle à préserver le dialogue entre les parties dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Dans le même temps, nous exprimons notre ferme attachement à la défense de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, dans le respect absolu de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Tshabalala (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous notons que le débat d'aujourd'hui se tient en réponse à la demande formulée par l'Ukraine dans sa lettre du 24 avril 2019.

D'emblée, nous tenons à remercier les intervenants de leurs exposés sur la situation actuelle dans l'est de l'Ukraine.

Il ressort clairement des exposés et de l'évolution récente de la situation qu'il demeure urgent de mettre un terme immédiatement aux hostilités dans l'est de l'Ukraine. La persistance des tensions et du conflit continuera d'aggraver les conditions humanitaires sur le terrain. À cet égard, il est important que les parties s'emploient à désamorcer d'urgence les tensions afin de créer les conditions propices à l'atténuation de la crise humanitaire.

Afin de réaliser des progrès significatifs, il demeure nécessaire que toutes les parties mettent pleinement en œuvre tous leurs engagements respectifs au titre des Accords de Minsk. À ce stade, les Accords de Minsk, y compris l'ensemble des mesures convenues

dans le cadre des accords de Minsk 2, constituent la feuille de route la plus prometteuse pour le règlement pacifique des hostilités dans l'est de l'Ukraine.

L'Afrique du Sud prend note des tensions récentes entre les parties. Il est d'une importance critique que les parties s'abstiennent de toute action susceptible d'exacerber les tensions et de déstabiliser davantage la situation sur le terrain. En outre, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine joue un rôle crucial dans la région. Il demeure dès lors important qu'elle puisse poursuivre son travail avec un accès sans entrave afin de surveiller et de vérifier le respect des Accords de Minsk, conformément à son mandat. L'Afrique du Sud encourage toutes les parties à renforcer tous les efforts diplomatiques afin de parvenir à une solution inclusive, durable et pacifique fondée sur la coopération et le dialogue.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier vivement les différents intervenants pour leurs exposés éclairants, et je tiens aussi à remercier chaleureusement M. Apakan et M. Sajdik pour le travail accompli ces dernières années.

Le 24 avril, le Président russe a signé un décret visant à faciliter l'octroi de la nationalité russe aux populations résidant dans certaines régions des oblasts ukrainiens de Louhansk et de Donetsk. Nous condamnons cette mesure unilatérale qui va non seulement à l'encontre de l'esprit des Accords de Minsk, mais qui risque également d'exacerber les tensions entre les parties. Nous rappelons que pour la Belgique, les Accords de Minsk restent la seule voie pour arriver à une solution politique durable de ce conflit. Dès lors, nous attendons de toutes les parties qu'elles s'abstiennent de mesures unilatérales et qu'elles mettent rapidement et pleinement en œuvre ces accords et honorent leurs engagements.

Nous soutenons les efforts menés par le Groupe de contact trilatéral, par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi qu'en format Normandie. Nous appelons à une restauration du cessez-le-feu. Nous appelons la Russie à cesser d'alimenter le conflit en apportant un soutien financier et militaire aux formations armées et à utiliser son influence sur ces formations pour les encourager à respecter pleinement leurs engagements en vertu des Accords de Minsk. Nous encourageons fortement les parties au conflit à respecter le mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et à lui permettre un accès sûr et sans entrave à tout le territoire ukrainien, y compris

le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie, et à la Crimée.

Je réaffirme notre attachement indéfectible à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nous ne reconnaissons pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, que nous considérons contraire au droit international. Nous appelons les parties à dépasser les divergences qui existent entre elles et à s'investir pleinement dans la reprise du dialogue indispensable pour arriver à un paix juste et durable.

Nous continuons à faire face à de nombreux défis sur le plan humanitaire. La population civile des deux côtés de la ligne de contact souffre de la présence d'armes lourdes et de mines, qui est contraire aux Accords de Minsk. Nous appelons à un retrait complet de ces armes, ainsi qu'à un désengagement des troupes des zones désignées. Nous exhortons toutes les parties à autoriser un accès complet conformément aux principes humanitaires. Nous sommes fortement préoccupés par le ciblage d'infrastructures civiles cruciales, qui est contraire au droit international humanitaire. Trois millions et demi de personnes, comme l'a encore confirmé M^{me} Mueller, ont besoin d'aide et de protection, en raison de la présence généralisée des mines, des traumatismes psychologiques croissants et du manque d'accès aux services de base.

La situation des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine continue aussi à attirer notre attention. À cet égard, nous soutenons le travail effectué par la mission de surveillance des droits de l'homme du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et appelons les parties à permettre un accès sûr et sans entrave aux observateurs internationaux, et notamment à la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Je voudrais conclure en faisant référence aux récentes élections présidentielles qui se sont tenues en Ukraine. Ces élections ont été une épreuve réussie pour la démocratie ukrainienne, cinq ans après la révolution de Maïdan. Les élections, bien organisées et efficaces, se sont déroulées sans heurts et dans la transparence. Les libertés fondamentales ont été globalement respectées. Nous félicitons le peuple ukrainien pour cette démonstration de maturité démocratique et nous les encourageons à poursuivre le processus de réforme et la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier tous les intervenants d'aujourd'hui qui, dans leurs allocutions, nous ont fait le point de la situation actuelle en Ukraine, en particulier dans l'est du pays.

La situation dans l'est de l'Ukraine demeure extrêmement préoccupante pour la communauté internationale en général et pour la République de Guinée équatoriale en particulier. Les parties au conflit disposent de différents moyens qui pourraient les aider à trouver une solution pacifique à la crise. Des mécanismes tels que le format Normandie, le Groupe de contact trilatéral et l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, signés il y a quatre ans et approuvés dans la résolution 2202 (2015), témoignent des efforts et de l'engagement de la communauté internationale à appuyer les parties afin qu'elles puissent parvenir à une solution durable à la crise dans l'est du pays.

Nous constatons avec regret que le processus de médiation de la crise en Ukraine est actuellement au point mort. Nous considérons à cet égard que la disponibilité totale des parties et une forte volonté politique de leur part constituent les éléments essentiels qui font défaut pour mettre fin à ce conflit.

Nous félicitons l'Ukraine pour le résultat des dernières élections et nous espérons que celles-ci permettront de relancer des négociations positives et transformatrices. À cet égard, nous appelons les parties à faire preuve d'une plus grande volonté politique et à utiliser toutes les méthodes nécessaires pour réduire les tensions et trouver une solution globale et pacifique à la crise.

D'autre part, nous continuons d'observer avec une profonde préoccupation l'impact négatif de la violence et de l'instabilité de ce conflit prolongé sur la population, ainsi que leur rôle dans la détérioration de la vie de quelque 5,2 millions de personnes, dont 3,5 millions nécessitent une assistance humanitaire et des services de protection urgents. La situation humanitaire sur le terrain continue de s'aggraver. En 2018, les mines terrestres et les explosifs ont fait plus de 40 % des victimes civiles. À cet égard, l'accès du personnel humanitaire aux zones touchées est très important pour atténuer les souffrances et améliorer les conditions de vie de la population. C'est dans ce contexte de l'aide humanitaire qu'il faut saluer l'assistance fournie par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que l'engagement des acteurs humanitaires sur le terrain, et nous

exhortons les parties à assurer la protection et à garantir la sécurité de toutes les personnes touchées par la crise, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées, ainsi que la protection des infrastructures humanitaires.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer le travail de la délégation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur le terrain et ses efforts pour faciliter le dialogue et maintenir la stabilité dans la région. Nous espérons que ces efforts, ainsi que la volonté politique des parties, pourront contribuer à mettre fin à cette crise.

Pour terminer, nous réaffirmons que la seule solution à la crise dans la région ne peut être trouvée que par des moyens pacifiques, c'est-à-dire par le biais de négociations directes, franches et sans exclusive axées sur une solution définitive et juste qui aidera à renforcer des relations harmonieuses et à favoriser la stabilité en Ukraine et dans les pays voisins.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, M^{me} Ursula Mueller et les Ambassadeurs Apakan et Sajdik pour leurs exposés très utiles sur la situation dans l'est de l'Ukraine.

Nous suivons avec préoccupation la situation d'instabilité persistante dans l'est de l'Ukraine, qui dure depuis cinq ans, une situation qui a eu des conséquences humanitaires et économiques importantes qui ont affecté la vie quotidienne des habitants et endommagé les infrastructures. Comme l'a dit M^{me} Mueller, plus de 3,5 millions de personnes sur 5,2 millions ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, ainsi que plus de 1,5 million de personnes déplacées. Nous exhortons donc les deux parties à s'abstenir de toute provocation susceptible d'exacerber le conflit en cours ou d'empêcher des progrès dans l'application des Accords de Minsk, qui constituent le seul cadre convenu pour un règlement régional du conflit. La seule façon de maintenir la sécurité et la stabilité dans la région reste de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour s'engager à nouveau pleinement en faveur des Accords de Minsk.

Nous renouvelons notre engagement en faveur de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Nous espérons que toutes les parties concernées appliqueront pleinement la résolution 2202 (2015),

les Accords de Minsk et la déclaration présidentielle S/PRST/2018/12 du 6 juin 2018. Nous espérons également qu'elles rechercheront une solution globale et équilibrée à cette question par le dialogue, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, au format Normandie et au Groupe de contact trilatéral, en vue d'accomplir des progrès immédiats dans chaque domaine. À cet égard, nous félicitons la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe des efforts qu'elle mène sur le terrain, notamment pour faciliter le dialogue entre toutes les parties au conflit.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier tous les orateurs pour leur précieuse contribution au débat d'aujourd'hui. C'est très apprécié, surtout compte tenu de la très courte durée de l'avis de convocation de la présente séance.

La Pologne condamne fermement la décision de la Russie d'accorder rapidement la citoyenneté russe aux citoyens ukrainiens vivant dans les zones sous contrôle russe des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine. Nous nous devons de souligner qu'avec cette mesure, la Russie tente d'exacerber les tensions en Ukraine quelques jours seulement après l'élection présidentielle. À cet égard, nous nous félicitons de la réponse globale des forces politiques ukrainiennes. Il s'agit là d'un élément très provocateur de la campagne agressive menée par la Fédération de Russie pour saper la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Russie poursuit sa politique de mépris flagrant des principes fondamentaux du droit international à l'égard de l'Ukraine, notamment en violant l'interdiction d'ingérence dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un autre État.

Il convient également de souligner que le droit international ne permet pas la naturalisation généralisée par un État de ressortissants d'un autre État résidant sur le territoire de ce dernier. Il s'agit d'un acte de coercition manifestement illégal contre l'Ukraine qui doit être considéré comme une nouvelle mesure destinée à intensifier le conflit entre l'Ukraine et la Russie. En outre, comme l'ont mentionné plusieurs orateurs précédents, cette mesure sape le processus de paix et en particulier les Accords de Minsk de 2014 et 2015, qui définissent les modalités d'un cessez-le-feu permanent et prévoient la réintégration des territoires ukrainiens temporairement occupés. Elle fait suite à d'autres mesures hostiles prises par la Russie à l'égard de l'Ukraine, notamment la tenue d'élections illégales

dans des zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien en 2018, question que le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner l'année dernière (voir S/PV.8386); une attaque contre des navires ukrainiens dans le détroit de Kertch, comme d'autres délégations l'ont également mentionné; la mise en place d'une zone rouble; et la reconnaissance officielle des documents délivrés par des organismes militaires illégaux dans certaines parties du Donbass.

Nous tenons à souligner que ce n'est pas la première fois que la Russie applique de telles pratiques illégales à des pays de la région. Ce qu'on appelle la « passeportisation » est un élément bien connu de la stratégie russe d'annexion rampante des régions séparatistes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, en Géorgie. Le fait que la Russie continue d'alimenter les tensions dans le Donbass reste un défi direct posé à la sécurité internationale, avec de graves implications pour l'ordre juridique international qui protège l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les États, deux des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

En conclusion, la communauté internationale ne doit donc ni accepter ni reconnaître une telle attitude de mépris pour les principes fondamentaux du droit international et doit réagir en conséquence face au comportement inacceptable et illégal de la Russie. La communauté internationale ne saurait donc accepter ni tolérer un tel mépris des principes fondamentaux du droit international et sa réaction doit être à la mesure du comportement inadmissible et illégal de la Russie.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation félicite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, pour son exposé éclairant sur la situation actuelle dans les régions de l'est de l'Ukraine. Elle remercie également la Sous-Secrétaire générale Mueller, ainsi que les Ambassadeurs Apakan et Sadjik pour leurs présentations édifiantes.

Ma délégation note avec regret que des divergences d'interprétation compromettent la mise en œuvre des Accords de Minsk, négociés dans le cadre du format Normandie et signés le 12 février 2015. En effet, la situation sur le terrain reste caractérisée par des violations récurrentes du cessez-le-feu et des entraves à la circulation de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En outre, la persistance d'un climat de méfiance entre les parties ukrainiennes constitue, sans aucun doute, un obstacle majeur susceptible d'annihiler

les efforts déployés par la communauté internationale pour contribuer au retour de la paix dans le Donbass.

C'est le lieu pour la Côte d'Ivoire d'appeler toutes les parties à la retenue et de les exhorter à la mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk afin de sauver de nombreuses vies humaines et d'éviter la destruction d'infrastructures civiles essentielles à la fourniture des services sociaux de base aux populations en détresse. Dans ce contexte, mon pays réitère son soutien aux efforts de la Mission spéciale de l'OSCE et l'invite à prendre toute sa place dans les initiatives visant à restaurer la paix et la stabilité dans la région.

La Côte d'Ivoire réaffirme son appui à toutes les actions et initiatives visant à trouver une issue politique négociée à la crise en Ukraine. Elle exhorte pour ce faire toutes les parties prenantes au strict respect des engagements qu'elles ont pris afin de préserver le cessez-le-feu en cours et ce, conformément à la résolution 2202 (2015).

Enfin, ma délégation salue la brillante élection de S. E. M. Volodymyr Zelensky en qualité de président de l'Ukraine et souhaite qu'elle contribue à impulser une dynamique nouvelle au processus de paix et à la coopération régionale.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance à la demande de la délégation ukrainienne et nous sommes reconnaissants des exposés très instructifs qui nous ont été présentés et qui donnent au Conseil un aperçu complet de la situation actuelle dans les régions ukrainiennes de Donetsk et Louhansk. Nous saluons également la présence du Représentant permanent de l'Ukraine et, par son intermédiaire, nous félicitons le Président Volodymyr Zelensky de sa récente élection.

Nous sommes préoccupés par le récent décret présidentiel russe autorisant l'octroi selon une procédure accélérée de la nationalité russe aux habitants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, qui sont occupées par des groupes séparatistes. D'un autre côté, nous prenons acte de la récente adoption par le Parlement ukrainien d'une loi visant à renforcer l'utilisation de l'ukrainien, qui pourrait porter atteinte aux droits des minorités linguistiques du pays, telles que celles présentes dans les régions sous-mentionnées.

Pour le Pérou, les Accords de Minsk demeurent le fondement juridique pour parvenir à une solution politique qui mettra fin au conflit dans l'est de l'Ukraine. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à l'ensemble

de mesures en vue de la pleine application des Accords, que le Conseil a approuvé il y a plus de quatre ans.

Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties et tous les acteurs concernés à respecter pleinement les engagements pris dans le cadre de ces accords et, dans le même temps, à s'abstenir de toute mesure qui entraverait leur application, attiserait les tensions et empêcherait la reprise indispensable du dialogue. Nous voudrions saluer à cet égard les efforts qui continuent d'être déployés dans le cadre du format Normandie et par le Groupe de contact trilatéral pour faciliter le dialogue entre les parties, conformément au principe de règlement pacifique des différends.

De même, nous saluons également le rôle de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a signalé plus de 83 000 violations du cessez-le-feu rien qu'entre janvier et mars. Nous réaffirmons la nécessité pour les parties d'honorer leurs engagements et de respecter le cessez-le-feu, ainsi que de retirer l'artillerie lourde et les mines, souvent positionnées dans des zones habitées.

En effet, la population civile, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et tous ceux qui vivent de part et d'autre de la ligne de contact, continuent d'être les premières victimes de ce conflit. En cinq ans seulement, le conflit a coûté la vie à plus de 3 300 civils et blessé plus de 9 000 personnes, détruisant des infrastructures civiles critiques. Comme le souligne le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 5,2 millions de personnes sont touchées par le conflit et plus de 3,5 millions ont besoin d'une aide humanitaire, sans compter les 1,6 million de personnes déplacées.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre attachement à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, y compris au contrôle du Gouvernement sur la zone de conflit, conformément à la Charte des Nations Unies et aux Accords de Minsk.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la Sous-Secrétaire générale Mueller, l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, l'Ambassadeur Apakan, et le Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral, M. Sajdik, de leurs exposés.

La Chine a toujours adopté une position objective et impartiale sur la question de l'Ukraine. Nous respectons la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris l'Ukraine, et nous nous opposons à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de cet États. La Chine estime que la signature des Accords de Minsk et leur approbation par le Conseil de sécurité en février 2015 ont joué un rôle crucial dans la médiation politique de la crise ukrainienne. Au cours des quatre dernières années, toutes les parties ont réaffirmé leur attachement aux Accords. Toutefois, hélas, de nombreuses dispositions n'ont toujours pas été pleinement et efficacement mises en œuvre.

Le processus de médiation politique de la crise ukrainienne est au point mort. Il reste difficile d'assurer véritablement la sécurité des personnes et des biens dans la zone de conflit. Nous demandons donc aux parties concernées de mettre effectivement en œuvre les Accords de Minsk, de rester attachées à un règlement politique, de surmonter les problèmes actuels par le dialogue et la concertation et de rechercher une solution globale à la crise en vue d'instaurer la paix, la stabilité et le développement en Ukraine, et de garantir l'harmonie et la coexistence pacifique entre les groupes ethniques en Ukraine et dans les pays de la région.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les intervenants et à souhaiter la bienvenue à mon collègue, le Représentant permanent de l'Ukraine. C'est l'occasion pour moi de féliciter le Gouvernement et le peuple ukrainiens pour le calme dans lequel s'est déroulée l'élection présidentielle pluraliste, ce qui reflète le dynamisme de la démocratie en Ukraine.

En ce qui concerne le sujet qui nous occupe, l'Indonésie est préoccupée par l'évolution de la situation dans l'est de l'Ukraine. Il ressort très clairement de l'exposé que nous venons d'entendre qu'il n'y a toujours pas d'évolution positive dans l'est du pays.

L'Indonésie a exprimé à maintes reprises sa position de principe en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je m'abstiendrai ici de la répéter. Je voudrais souligner trois éléments importants.

Premièrement, à la lumière des exposés qui ont été faits aujourd'hui, il demeure urgent que toutes les parties s'abstiennent de tout acte qui pourrait être perçu comme provocateur. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande retenue possible

pour éviter que la situation actuelle ne se dégrade. Nous sommes également opposés à toute action susceptible d'exacerber les hostilités et d'aggraver une situation déjà fragile sur le terrain. Pour ces raisons, l'Indonésie appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à gérer la crise de manière responsable, à promouvoir un règlement pacifique et à respecter et à faire respecter systématiquement le droit international.

Deuxièmement, l'Indonésie a toujours soutenu que toutes les parties concernées doivent appliquer intégralement la résolution 2202 (2015). Elles doivent cesser toutes les hostilités, appliquer intégralement les Accords de Minsk et maintenir leur engagement en faveur d'une solution globale et durable à la question ukrainienne. Nous partageons l'avis exprimé par la Secrétaire générale adjointe DiCarlo dans son exposé, à savoir que les Accords de Minsk constituent la base juridique pour parvenir à une solution politique qui permettrait de mettre fin au conflit dans l'est de l'Ukraine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2018/12. Nous devons réfléchir à ce que nous pouvons faire en vue d'améliorer la mise en œuvre de ces accords de bonne foi, au lieu d'attendre que d'autres parties agissent.

Troisièmement, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, toute solution à la crise en Ukraine doit être politique et doit passer par un dialogue direct et sans exclusive. Nous soulignons également l'importance du dialogue et de la diplomatie entre les parties concernées afin d'avancer sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement en Ukraine. L'Indonésie est convaincue de l'importance du dialogue et de la nécessité de régler les différends à l'amiable.

La situation en Ukraine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis février 2014. Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés dans la région. Je sais que le chemin qui nous attend est semé d'embûches, mais je reste confiant que le Conseil assumera pleinement ses responsabilités en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promouvoir un dialogue visant à parvenir à une solution acceptable pour tous. Ce n'est que par un véritable dialogue et des pourparlers diplomatiques entre les parties, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, qu'elles pourront parvenir à une solution durable à la crise. Pour sa part, l'Indonésie appuiera pleinement tous les efforts constructifs visant à régler le conflit en Ukraine par des moyens pacifiques, conformément au droit

international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il est important que l'Ukraine fasse l'objet de débats réguliers au Conseil. M^{me} Mueller nous a dit que les mines terrestres sont la principale cause de décès d'enfants en Ukraine, ce qui nous rappelle tragiquement les conséquences réelles de ce conflit qui se poursuit, comme l'ont également souligné les intervenants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ce conflit moderne en Europe a fait 13 000 morts et 30 000 blessés, et 3,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire.

Pourquoi sommes-nous ici? Nous sommes ici parce que la Russie a envoyé des forces en Crimée avant de s'en emparer, après un simulacre illégitime de référendum tenu sous la menace des armes russes. Il ne fait aucun doute que les actions de la Russie sont illégales. Cent États Membres ont voté pour la résolution 68/262 de l'Assemblée générale en mars 2014, et aucun pays autour de cette table n'a voté en faveur de la position de la Russie. La Russie a envoyé des forces et apporté son appui des séparatistes dans l'est de l'Ukraine et continue de déstabiliser ces régions, ce qui entraîne des conséquences humanitaires catastrophiques. L'année dernière, la Russie a attaqué des navires ukrainiens dans la mer d'Azov, et continue d'imposer des restrictions quotidiennes aux navires dans le cadre de tentatives flagrantes de déstabiliser l'économie de l'Ukraine. Tous ceux qui se soucient de l'intégrité territoriale des États Membres et du principe de non-ingérence devraient demander à Moscou de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de son voisin et de se retirer de son territoire. Par conséquent, nous condamnons la récente décision du Président Poutine concernant les passeports, qui est une nouvelle preuve des mesures agressives de la Russie visant à déstabiliser l'Ukraine et à porter atteinte à sa sécurité, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale.

Plutôt que de créer de nouveaux obstacles à la réintégration de ces communautés en Ukraine, la Russie doit s'attacher à appliquer les Accords de Minsk qui ont été entérinés par le Conseil, cesser d'appuyer les unités séparatistes armées et autoriser l'acheminement et la distribution en toute sécurité de l'aide humanitaire par les organismes internationaux. C'est la seule façon de mettre fin aux craintes et aux souffrances des citoyens ordinaires dans l'est de l'Ukraine.

Le mois dernier, c'était le cinquième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Non seulement les autorités russes ont confisqué illégalement des terres, des infrastructures et des biens économiques ukrainiens, mais elles ont aussi organisé des élections illégales et imposé la citoyenneté, la loi et la conscription militaires aux habitants de cette région de l'Ukraine. Nous avons constaté une intensification des persécutions à l'encontre de groupes ethniques et religieux tels que les Tatars de Crimée, y compris la détention illégale de 23 personnes originaires de Crimée, dont les maisons ont fait récemment l'objet de raids. Des informations continuent de faire état de détentions et d'arrestations arbitraires, de disparitions forcées et de tortures dont sont victimes les opposants politiques et les minorités. Soixante-treize prisonniers politiques sont actuellement détenus en Crimée et en Russie. Le fait que la Fédération de Russie ait refusé de répondre favorablement à l'appel lancé par l'Assemblée générale pour autoriser l'accès de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à ces prisonniers est inacceptable.

Je voudrais féliciter M. Volodymyr Zelensky d'avoir remporté l'élection présidentielle. Ce processus électoral pacifique témoigne du renforcement de la démocratie en Ukraine et constitue un exemple pour certains de ses voisins. Comme l'a dit la Première Ministre britannique, nous nous faisons une joie de coopérer avec M. Zelensky. Une occasion a été offerte à la Fédération de Russie de démontrer sa volonté de coopérer avec le nouveau Président, de réduire les tensions, de rétablir le calme et d'œuvrer en faveur de la paix. Malheureusement, la Russie a plutôt persisté dans son attitude agressive.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vois que vous retournez votre sablier, Monsieur le Président. Je dois vous dire que cela ne vous aidera pas à remonter le temps ou à changer le passé. D'ailleurs, je n'ai pas vu ce sablier lors du débat public sur les violences sexuelles en période de conflit (voir S/PV.8514). Ou les violences sexuelles en période de conflit sont-elles le seul sujet qui peut faire l'objet de débats interminables et sans tenir compte de l'heure?

Bien évidemment, je remercie les intervenants de leurs exposés d'aujourd'hui. Mais franchement, je ne comprends pas ce que ces exposés ont à voir avec la question qui, à la demande de l'Ukraine, nous a réunis dans cette salle aujourd'hui ou avec les Accords de Minsk, même si, selon les évaluations de M^{me} Mueller

et de M. Sajdik, ces exposés seraient pertinents pour ce débat parce qu'ils décrivent la situation déplorable dans laquelle se trouvent de nombreux Ukrainiens et résidents de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk qui ne sont pas sous le contrôle de Kiev.

Je ne cacherai pas que nous avons été surpris par l'initiative de nos collègues ukrainiens de demander l'organisation de la séance d'aujourd'hui, qui a été immédiatement soutenue par la présidence allemande. Après tout, cela nous oblige à parler de choses très désagréables pour l'Ukraine et d'actions qui ont entraîné la mise hors la loi de 4 millions de citoyens de ce pays, sur lesquelles la partie occidentale de la communauté internationale s'obstine à fermer les yeux. Bien sûr, il aurait mieux valu pour l'Ukraine de garder le silence sur ces faits plutôt que de les étaler devant le monde entier, mais, puisqu'elle insiste, parlons-en, même si cette question ne constitue en rien une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Après avoir écouté nos collègues occidentaux, on pourrait avoir la fausse impression que la Russie force les Ukrainiens à changer de citoyenneté, et que, ce faisant, la Russie « viole » les Accords de Minsk – bien sûr, comment cela pourrait-il en être autrement? Je voudrais poser encore une fois la question suivante : quelles dispositions des Accords de Minsk avons-nous violées? Quelqu'un ici a-t-il lu les Accords de Minsk? Combien d'accusations proprement absurdes avons-nous entendues aujourd'hui! Qu'on nous laisse exposer la vraie version des faits, plutôt que la version erronée, idéologisée, qui a été présentée. Le Président russe a signé un décret en vertu duquel les résidents des républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Lougansk ont la possibilité d'obtenir la citoyenneté russe selon une procédure simplifiée. Pour ce faire, ils ne sont pas tenus – attention, ce qui suit est important – ils ne sont pas tenus de renoncer à leur citoyenneté ukrainienne. Sachant que le processus d'élaboration et d'adoption du décret s'est déroulé dans la transparence et qu'il a commencé il y a un certain temps, il n'y a aucune raison de prétendre que ce décret présidentiel a été prévu pour coïncider avec un quelconque événement ou qu'il visait à envoyer un message à qui que ce soit.

Selon les données du Ministère russe de l'intérieur, entre le 1^{er} avril 2014 et le 2 avril 2019, 925 548 citoyens des régions du sud-est de l'Ukraine sont entrés sur le territoire russe et y sont restés. Au total, il y a 2,3 millions d'Ukrainiens en Russie. Durant cette même période, plus de 334 000 citoyens ukrainiens ont

demandé la citoyenneté russe, un nombre qui montre bien qu'il existe une forte demande de citoyenneté russe au sein de la population du sud-est de l'Ukraine, dont Kiev a rendu les conditions de vie intolérables. En d'autres termes, l'initiative législative de la Russie répond aux aspirations de plusieurs milliers de personnes. Ce n'est pas nous qui les forçons à devenir citoyens russes, ce sont eux qui souhaitent le devenir. Nous leur donnons simplement l'occasion de le faire et nous simplifions sensiblement le processus.

Quelle en est la raison? Le conflit dans le Donbass dure depuis cinq ans. Depuis cinq ans, les habitants du Donbass sont privés de la possibilité d'exercer leurs droits humains et leurs libertés fondamentales en Ukraine. On leur a refusé le droit de vote lors de la récente élection présidentielle. Depuis 2017, le blocus socioéconomique du Donbass qui, de fait, est en place depuis 2015, a été renforcé et légitimé. Depuis cinq ans, les officiels de Kiev sabotent la mise en œuvre des Accords de Minsk, en subvertissant, en modifiant et en déformant leur contenu. Depuis cinq ans, les autorités ukrainiennes qualifient les habitants de Donetsk et de Lougansk de terroristes et de séparatistes. Aujourd'hui, les orateurs ont tous évoqué les Accords de Minsk, même si la plupart d'entre eux ne les ont pas lus. Je vais en lire deux paragraphes.

Le paragraphe 7 dispose que l'Ukraine doit

« [g]arantir, par l'intermédiaire d'un mécanisme international, la sécurité de l'accès humanitaire, de la livraison et du stockage de l'aide humanitaire et de sa distribution, à ceux qui en ont besoin. »

Le paragraphe 8 appelle à la

« [d]éfinition des modalités du plein rétablissement des relations socioéconomiques, notamment des transferts sociaux tels que les pensions, et des autres paiements (revenus et recettes, règlement dans les délais de toutes les factures relatives aux services collectifs de distribution, reprise de l'imposition conformément au droit ukrainien).

À cette fin, l'Ukraine reprendra le contrôle de la partie de son système bancaire située dans les zones touchées par le conflit et un mécanisme international permettant de faciliter les transferts sera éventuellement mis en place. »

Rien de tout cela n'a été effectué.

Il nous paraît évident que la plupart des gens ici n'ont que faire des populations qui vivent dans le Donbass. Ils préfèrent de très loin occulter leurs souffrances et leurs privations quotidiennes derrière la légende d'une agression russe imaginaire et en rejeter la faute sur tout et n'importe quoi. Ils ne parviennent pas à comprendre que les populations de Donetsk et de Lougansk ont survécu toutes ces années en dépit ce qu'ils ont fait. Elles ont été privées de leurs sources de revenus, de leurs pensions et des prestations auxquelles les autres citoyens ukrainiens ont droit. Elles n'auraient pas survécu sans la Russie, qui, malgré toutes les menaces et les sanctions de l'Occident, a refusé d'abandonner des populations dont nous nous sentons très proches. Et pourtant, durant tout ce temps, elles n'ont cessé d'espérer que les autorités de Kiev respecteraient néanmoins les Accords de Minsk et que la paix tant attendue reviendrait sur leurs terres.

Mais en cinq ans, rien n'a changé et nous ne pouvons plus faire comme si ce n'était pas le cas. Cinq ans suffisent pour se faire une idée précise d'une question humanitaire aussi sensible et importante. Les populations de Donetsk et de Lougansk méritent de bénéficier de nouveau d'une protection sociale et d'une assistance publique fiables. Comme nous tous ici, elles espèrent voir se réaliser leurs droits légitimes et ceux de leurs enfants à l'éducation, aux services sociaux, et à la santé, ainsi que les autres droits inscrits dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Le Gouvernement ukrainien ne leur procure rien de tout cela, et nous nous sommes donc sentis obligés de leur offrir notre assistance. Et personne n'enlève rien à personne. Au contraire, nous endossons consciemment un lourd fardeau socioéconomique. Et peut-être que désormais, les personnes âgées dont M. Sajdik a parlé n'auront plus à franchir la ligne de contact et à risquer leur vie pour toucher leur misérable pension sur un territoire contrôlé par les autorités officielles. Pourtant, au lieu de nous féliciter, nos collègues occidentaux aujourd'hui n'ont fait que débiter des accusations et poncifs hypocrites sur les actes d'agression de la Russie et ses plans insidieux contre l'Ukraine.

Le décret à l'examen aujourd'hui a été signé sur la base de l'article 14 de la loi fédérale russe sur la citoyenneté, qui prévoit la possibilité d'accorder la citoyenneté russe selon une procédure simplifiée. Il ne contredit en rien la législation russe. Conformément à la première partie de l'article 29 de la loi fédérale, le Président de la Fédération de Russie peut, à des fins humanitaires, déterminer des catégories de

ressortissants étrangers et de personnes apatrides qui ont le droit de demander la citoyenneté russe dans le cadre d'une procédure simplifiée. En outre, nos actions s'inscrivent dans une tendance plus générale visant à simplifier les procédures de migration et les règles d'octroi de la nationalité et des permis de séjour. Par exemple, en 2018, selon Eurostat, les États de l'Union européenne ont accordé une protection à plus de 300 000 personnes qui avaient demandé l'asile. Je tiens à souligner que l'octroi de la citoyenneté est un droit souverain de chaque État. Conformément à la Convention européenne sur la nationalité de 1997, un État a le droit de déterminer dans son droit interne qui sont ses ressortissants. Le préambule de ce traité international établit qu'en matière de nationalité, tant les intérêts légitimes des États que ceux des individus doivent être pris en compte. L'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Nous savons ce que M. Yelchenko va dire dans son intervention. Il va affirmer qu'il s'agit d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Ukraine, d'une violation flagrante du droit international et de la Constitution russe, d'une annexion sournoise du territoire du Donbass et de la création d'une occasion de remettre son statut en question. Je vais lui répondre dès maintenant. Rien de tout cela n'a quoi que ce soit à voir avec la réalité. Nous ne sommes pas en train de nous immiscer pas dans les affaires intérieures de l'Ukraine ni de nous livrer à une annexion sournoise. Nous ne faisons que donner aux populations la possibilité de régler enfin des questions qui sont pour elles d'une importance vitale, car les autorités de Kiev s'y sont refusées, en violation des Accords de Minsk. Les populations décideront par elles-mêmes si elles veulent ou non faire valoir ce droit. En fin de compte, avant même l'adoption du décret, des centaines de milliers d'Ukrainiens avaient demandé la citoyenneté russe. Nous ne la leur avons jamais refusée et, maintenant, nous avons tout simplement simplifié la procédure pour les plus vulnérables d'entre eux. Évidemment, pour Kiev, le nombre de demandes de citoyenneté russe va devenir un test décisif, un référendum sur l'attitude des habitants du Donbass vis-à-vis des autorités ukrainiennes, et, apparemment, c'est précisément ce que craint le Gouvernement actuel à Kiev. Je tiens à souligner une fois de plus que la Russie n'est pas en train d'imposer la citoyenneté russe aux habitants du Donbass, mais qu'elle leur donne simplement la possibilité d'en faire la demande, de manière volontaire

et indépendante, selon la procédure établie, auprès des autorités russes compétentes, tout en conservant leur citoyenneté ukrainienne.

Nous espérons sérieusement et sincèrement que non seulement les nouvelles autorités ukrainiennes adopteront un discours différent de celui du Gouvernement précédent concernant le Donbass et ses habitants – dont nous venons d'obtenir un bon exemple avec les clichés galvaudés qui émaillent la déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères publiée aujourd'hui –, mais qu'elles prendront également des mesures concrètes pour appliquer les Accords de Minsk et prendre en considération les intérêts des citoyens du sud-est de l'Ukraine. Si c'est le cas, nous n'en serons que trop heureux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Je tiens d'abord à souscrire à la déclaration qu'a faite mon collègue de la France lors de notre réunion au format Normandie. Nous avons travaillé en très étroite collaboration et je m'associe à tout ce qu'il a dit.

J'ai écouté la déclaration que vient de faire M. Nebenzia, et je dois avouer que j'ai toujours été fasciné par la diplomatie russe. Je crois que l'Institut d'État des relations internationales de Moscou dispose de certains manuels qui prescrivent certains modes de comportement à appliquer en politique étrangère. Notre collègue polonais, M. Lewicki, a déjà parlé, s'agissant de la politique des passeports, comment celle-ci a déjà appliquée régulièrement dans certains cas, et il y a d'autres exemples.

Le Service diplomatique allemand nous apprend comment traiter avec un pays avec lequel les relations sont peut-être difficiles ou avec un président avec lequel nous ne sommes peut-être pas en très bons termes. On nous apprend que quand un nouveau Président ou une nouvelle Présidente sans expérience est élu(e), il faut lui envoyer des fleurs rhétoriques, puis une lettre de félicitations, avant de lui adresser une invitation à venir en visite.

En Russie, on peut faire la même chose. Il y a un nouveau Président en Ukraine. La Russie a toujours dit qu'elle ne peut pas travailler avec l'ancien, mais maintenant il y a un nouveau Président élu. Elle pourrait, disons, lui envoyer des fleurs rhétoriques et dire, allez, maintenant on applique le paragraphe 1 des Accords de Minsk et un cessez-le-feu intégral. Ou alors dire, bien,

à cette occasion nous libérons les 24 marins qui sont en prison ou que, s'agissant du pont de Stanysia Luhanska, les Ukrainiens peuvent avoir les 80 centimètres, et que les gens pourront enfin traverser le pont.

Mais cela n'est pas prescrit par les manuels de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou. Ces manuels disent plutôt que quand il y a un nouveau leader inexpérimenté, il faut essayer dès le premier jour de son élection de l'intimider, de le provoquer, de le surprendre. C'est ce que la Russie est en train de faire. C'est la diplomatie prescrite dans les manuels. Les anciens se souviennent encore des provocations de Krouchtchev quand John F. Kennedy est devenu Président des États-Unis.

Une autre prescription des manuels russes est qu'il ne faut manquer aucune occasion de faire preuve de cynisme. C'est pourquoi le Président Poutine a signé le décret sur les passeports hier, le 24 avril, Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, jour où nous et l'Assemblée générale avant tous parlé du multilatéralisme et de la nécessité d'adhérer à un ordre international fondé sur des règles. En agissant de la sorte, la Russie a démontré son mépris pour l'ordre international fondé sur des règles.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous sommes sensibles, Monsieur le Président, à votre réaction rapide, ainsi qu'à celle votre équipe, et nous apprécions la convocation en si peu de temps de cette séance d'information à la demande de notre délégation.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité qui ont condamné le décret illégitime du Président russe. J'aurais souhaité que les intervenants mettent un peu plus l'accent sur ce point particulier, qui est le but principal de la séance d'aujourd'hui, mais je vais essayer de combler cette lacune. Je demande aux membres du Conseil d'être indulgents avec moi, car je vais probablement aller au-delà du temps que permet le sablier.

Le Conseil a déjà vu comment les Russes essayent de vendre le décret à l'ensemble des Membres de l'ONU. Comme vous l'avez déjà indiqué, Monsieur le Président, c'est le style de diplomatie subsersive russe auquel le Conseil est habitué maintenant – mauvaise

interprétation cynique, manipulation, mensonges et désinformation. Je suis encore une fois fasciné par le don devinatoire de M. Nebenzia, qui sait à l'avance ce que je vais dire. Tenez. Hier encore, au moment où Poutine signait le décret, son Ministre des affaires étrangères prononçait une déclaration – tenez-vous bien – à la Conférence de Moscou sur la sécurité internationale. Quel bel intitulé! Il a dit :

« Nous espérons que la nouvelle direction ukrainienne est pleinement consciente de ses responsabilités et qu'elle aidera au règlement de la crise en appliquant l'ensemble de mesures adoptées à Minsk dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et du format Normandie, en pleine conformité avec la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité. L'Allemagne et la France devront jouer un rôle important pour ne permettre aucune tentative de revoir les Accords de Minsk.»

Devons-nous croire que la main gauche ignore ce que fait la main droite? J'en doute. C'est le comportement habituel de la Russie – user du double langage et rejeter la faute sur d'autres.

Le 26 novembre 2018, lorsque j'ai pris la parole au Conseil (voir S/PV.8410), j'avais comparé l'agression russe contre l'Ukraine à la sale guerre soviétique contre son voisin en 1939. Malheureusement, l'histoire semble se répéter. La Fédération de Russie reste engagée dans la même voie que celle qui a conduit à l'expulsion de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de la Société des Nations. À l'instar du représentant russe aujourd'hui, les diplomates soviétiques d'alors ne faisaient rien pour s'excuser de la violation flagrante par Moscou du droit international. Par exemple, lorsque des avions soviétiques bombardaient un pays voisin, M. Molotov, qui était alors Ministre des affaires étrangères, insistait pour dire que les bombardiers ne larguaient pas des bombes, mais plutôt des denrées alimentaires pour les affamés.

Il semble que nos collègues russes sont en train d'avancer les mêmes arguments, avec exactement la même logique. Dans la réalité déformée de la guerre hybride, le Kremlin semble redonner vie à la satire de George Orwell, dans laquelle la guerre est la paix, la liberté est l'esclavage, et l'ignorance est la force. Il est impossible d'expliquer autrement comment une tactique de passeport transparente et cynique pourrait ressembler à un acte humanitaire.

Le décret d'hier est un autre épisode terrifiant d'une chaîne d'événements conçus pour spolier l'Ukraine des territoires occupés par la Russie. Les fausses élections organisées en 2014 et 2018 par le Kremlin en violation de ses obligations au titre des Accords de Minsk, l'introduction de la zone rouble, l'expropriation des entreprises ukrainiennes, la reconnaissance officielle des documents publiés par les groupes illégaux, les actes de piraterie, la capture de marins ukrainiens dans les eaux territoriales ukrainiennes et, maintenant, le décret, sont tous les différents éléments d'un même puzzle – l'occupation progressive de l'Ukraine par la Russie.

Comme l'a souligné le Président de l'Ukraine, la signature du décret est un autre cas d'ingérence de la Fédération de Russie dans les affaires intérieures d'un État indépendant. C'est une violation brutale de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Ukraine. C'est aussi un reniement en bloc par la Russie de ses obligations découlant des Accords de Minsk, lesquels précisent clairement les engagements de la Russie – cessation des pilonnages, retrait des troupes et des armements russes, libération des otages ukrainiens, et rétablissement du contrôle de la frontière de l'État par l'Ukraine. À cet égard, le refus catégorique de la Russie d'appuyer l'initiative de l'Ukraine et de l'Organisation et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de proclamer un armistice de Pâques dès le 26 avril n'est pas fortuit.

En outre, le Kremlin a délibérément et cyniquement violé le droit humanitaire international, qui interdit aux autorités d'occupation de changer la citoyenneté des habitants des territoires occupés. Pourquoi? Parce que la Fédération de Russie ne peut plus dissimuler la présence de ses soldats réguliers et de ses mercenaires dans le Donbass ni son rôle de chef de file dans le conflit armé qui s'y déroule. C'est pourquoi elle a décidé de passer du vieux mantra, « ils n'y sont pas », utilisé durant cinq ans, au slogan revanchard, « nos citoyens y sont ». Nous l'avons entendu avant la Seconde Guerre mondiale, nous l'avons entendu en Géorgie, et nous savons où mèn ce slogan.

Le caractère provocateur et déstabilisateur de la décision de la partie russe devient évident après même un coup d'œil rapide au conflit russo-géorgien en Ossétie du Sud. Voici quelques faits. En 2006, plus de 90 % des habitants de la région géorgienne d'Ossétie du Sud avaient la nationalité russe. Le 8 août 2008, avec le début des hostilités en Ossétie du Sud, le Président de

la Fédération de Russie a déclaré ceci à la réunion du conseil de sécurité de son pays. Ses paroles valent la peine d'être rappelées :

« En ce moment même, en Ossétie du Sud, des personnes pacifiques – femmes, enfants et personnes âgées – meurent. La plupart d'entre elles sont des citoyens de la Fédération de Russie. Conformément à la Constitution et aux lois fédérales [de la Russie], il est de mon devoir, en tant que Président de la Fédération de Russie, de défendre la vie et la dignité des citoyens russes, peu importe où ils se trouvent. Ce sont ces circonstances qui dictent aujourd'hui nos actes. Nous ne permettons pas que la mort de nos compatriotes reste impunie. Les responsables devront répondre de leurs actes ».

Les membres du Conseil connaissent la suite. Plus de 10 ans après le conflit, l'intégrité territoriale de la Géorgie n'a pas encore été rétablie, et les discussions internationales de Genève, engagées en 2008 avec la participation de l'ONU, de l'OSCE et de l'Union européenne, n'ont toujours pas porté leurs fruits.

Revenons maintenant à la situation dans le Donbass ukrainien. La distribution massive de passeports russes dans cette région peut facilement être utilisée par le Kremlin pour légitimer sa présence militaire sur le territoire ukrainien au nom de la protection des éventuels citoyens russes. La décision du Kremlin prouve clairement que Moscou opte pour ce scénario.

Ce n'est qu'une tentative à peine voilée de justifier l'occupation actuelle de ces territoires, de les arracher à l'Ukraine et de démembrement mon pays. Ce n'est qu'un prétexte artificiel pour continuer d'envoyer des troupes russes en Ukraine et soutenir l'agression militaire flagrante perpétrée contre mon pays. Ce n'est qu'un effort prémédité et concerté visant à saper les perspectives d'un accord de paix sur la base de l'application pleine et stricte des Accords de Minsk. En effet, le décret illégitime du Président russe rompt complètement avec la logique des Accords de Minsk et rend, dans la pratique, leur application quasiment impossible.

Les membres du Conseil doivent en juger par eux-mêmes. Les Accords de Minsk visent à réintégrer les zones temporairement occupées des régions de Donetsk et de Louhansk dans l'espace juridique, politique et économique de l'Ukraine. À l'opposé, le décret

présidentiel russe répond à une logique de désintégration et de consolidation du contrôle total de la Russie sur les territoires occupés. Ne s'agit-il pas là de signes évidents d'une annexion latente?

Il est important de noter que la distribution de passeports russes dans les territoires occupés rendra quasiment impossible la tenue d'élections locales légitimes, conformément à la législation ukrainienne et aux normes pertinentes du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, tel que prévu par les Accords de Minsk.

J'aimerais également poser la question suivante à l'Ambassadeur Nebenzia.

(l'orateur poursuit en russe)

Ne trouverait-il pas étonnant que les citoyens des régions frontalières de la Russie se voient systématiquement et massivement délivrer des passeports par d'autres États?

Cela montre plutôt à quel point la vie est devenue difficile pour les habitants de la région du Donbass.

(l'orateur reprend en anglais)

Les dirigeants russes ne se rendent-ils pas compte que leurs actes compromettent totalement les Accords de Minsk? La Russie ne se rend-elle pas compte qu'elle pose une bombe à retardement? La Russie ne se rend-elle pas compte qu'elle est responsable de l'affaiblissement du processus de règlement pacifique dans l'est du Donbass ukrainien?

Je pense que le Kremlin en est tout à fait conscient et qu'il agit en connaissance de cause. La Russie n'a jamais eu l'intention d'appliquer les Accords de Minsk. Il est on ne peut plus clair que chacune de ses actions au cours des cinq dernières années a eu pour but de déstabiliser et de fragmenter l'Ukraine. Mais la Russie devra assumer la responsabilité de ses actes. C'est pourquoi nous devons tous renforcer la pression internationale sur le Kremlin, notamment en prenant de nouvelles sanctions ciblées contre l'État agresseur. C'est ainsi que nous pourrions remettre la Russie sur le droit chemin et la pousser à honorer les engagements qui lui incombent en vertu des Accords de Minsk. C'est ainsi que nous parviendrons à un règlement pacifique dans l'est de la région du Donbass.

Les membres du Conseil se souviendront de la séance tenue il y a moins de trois mois, le 12 février dernier (voir S/PV.8461), au cours de laquelle le représentant russe a fait tout ce qu'il a pu pour convaincre chacun

ici que la partie ukrainienne sabotait l'application des accords. On a accusé Kiev – et je cite le représentant russe – « de s'aventurer dans de nouvelles provocations qui ne font qu'aggraver la situation et ruiner le processus de paix » (*ibid.*, p. 10 à 11).

Il est vrai que les actes en disent plus long que les paroles. Quelqu'un se demande-t-il vraiment qui est responsable du blocage de l'application des Accords de Minsk? La réponse saute aux yeux. L'objectif de la Russie est clair : déstabiliser l'Ukraine, encore plus en cette période post-électorale, et ruiner les Accords de Minsk, tout cela en méprisant ouvertement les appels persistants de la communauté internationale, qui exige que les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre le processus de Minsk.

La délivrance illégale de passeports aux citoyens ukrainiens signifie également que le Kremlin reconnaît son occupation des territoires ukrainiens dans les régions de Donetsk et de Louhansk, et qu'il fait bien un pas de plus vers l'annexion du territoire occupé. En prenant cette décision, la Russie contredit une fois encore sa propre propagande, selon laquelle il s'agirait d'un conflit interne en Ukraine.

Les voisins de la Russie ne savent que trop bien comment ce pays utilise habilement un prétexte humanitaire pour s'ingérer dans les affaires intérieures et envahir. Ce ne sont pas les Finlandais, les Polonais ou les Géorgiens qui nous l'ont dit; nous le savons par expérience. Pendant que nous étions sous domination soviétique, Moscou a appliqué la russification forcée et installé des colons russes dans des régions non russes. Aujourd'hui, sous prétexte de protéger les Russes de souche et tous les russophones, Moscou tente de rétablir sa domination en s'ingérant dans les affaires intérieures d'autres pays et en annexant des territoires.

Dans le Donbass, en Ossétie du Sud et en Abkhazie, nous ne savons que trop bien que les chars et lance-roquettes russes sont les outils favoris de Moscou pour protéger les russophones. Nous savons également que l'action purement humanitaire consistant à délivrer des passeports annonce généralement de nouvelles agressions et annexions, comme cela a été souligné dans l'appel que le Parlement de mon pays a lancé hier à l'ONU et à d'autres organisations internationales.

L'Ukraine fera tout ce qui est en son pouvoir pour protéger et aider comme il convient ses citoyens résidant dans les territoires temporairement occupés, y compris

ceux qui pourraient être contraints par les autorités d'occupation russes à acquérir la citoyenneté russe, et pour garantir le respect de leurs droits. Le décret promulgué hier par le Président russe est tout bonnement illégal. Il s'agit d'une violation flagrante des obligations et des engagements qui incombent à la Russie en vertu des accords et instruments bilatéraux et multilatéraux.

L'Ukraine estime que ce décret n'a aucun effet juridique. Le Conseil de sécurité doit le juger nul et non avenue. L'Ukraine engage vivement la Russie à annuler immédiatement ce décret présidentiel ainsi que le décret no 74 du 18 février 2017 relatif à la reconnaissance des documents et plaques d'immatriculation délivrés dans la partie occupée des régions de Donetsk et de Louhansk.

J'appelle le Conseil de sécurité à prévenir un scénario catastrophe, à condamner résolument les actes destructeurs et illégaux des autorités russes et à rétablir le respect de la Charte des Nations Unies. Le choix qui se pose aux membres du Conseil de sécurité siégeant autour de cette table est simple : clore la présente séance sans prendre de décision, ou exprimer une nouvelle fois leurs profondes préoccupations et prier les deux parties de respecter les Accords de Minsk. Toutefois, soyons honnêtes : à moins que la majorité des membres du Conseil ne soient prêts à réellement intervenir, même si cela doit être contesté par la Russie, le comportement agressif de notre voisin ne cessera jamais. L'histoire montre que les tentatives d'apaisement ne stoppent jamais les agresseurs.

Enfin, puisque des représentants de l'OSCE et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont parmi nous, je voudrais leur poser quelques questions. Je voudrais demander aux Ambassadeurs Apakan et Sajdik s'ils estiment que la décision russe relative à la citoyenneté facilite ou complique l'application des Accords de Minsk.

Je voudrais demander à la Sous-Secrétaire générale Mueller, qui nous a parlé de la situation humanitaire difficile dans les territoires occupés de la région du Donbass – et je confirme ses propos –, si elle considère que le décret du Président russe est une réponse justifiée à la situation humanitaire difficile, et de quelle manière la partie russe peut véritablement contribuer à atténuer la crise humanitaire qu'elle a elle-même créée.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous demander, Monsieur le Président, comment vous avez fait pour vous procurer notre manuel diplomatique secret. Vous en avez quasiment cité des extraits. Je l'ai reconnu du temps que j'ai passé à l'Institut d'État des relations internationales de Moscou. C'était exactement comme vous l'avez dit. Un autre jour, je vous en dirai plus sur les autres choses que vous pourrez y trouver.

J'aimerais partager avec le Conseil l'impression que je ressens après les déclarations de nos collègues occidentaux et de M. Yelchenko, en particulier, parce qu'il m'a posé une question directe à laquelle je voudrais répondre. Globalement, nous n'avons rien entendu de nouveau aujourd'hui : cela a été les mêmes accusations infondées et écornées et même des faits ouvertement déformés. J'ai été particulièrement amusé d'apprendre que la Russie aurait fait obstacle à la trêve de Pâques au Donbass. M. Sajdik, qui a participé à la réunion du Groupe de contact trilatéral, en sait plus à ce sujet. Je ne lui demanderai pas aujourd'hui combien de militaires russes il a vus au Donbass depuis notre dernière rencontre. Ce n'est pas la question que je lui poserai. Mais ce que je voudrais lui demander, c'est pourquoi la trêve de Pâques entre les parties n'a pas eu lieu.

Sur la base du débat d'aujourd'hui, tout observateur pourrait avoir l'impression que rien n'a changé. Toutefois, je voudrais faire remarquer qu'au cours du mois dernier, beaucoup de choses ont changé. Le peuple ukrainien a catégoriquement et clairement rejeté tout ce que le Président Poroshenko a fait au cours des cinq dernières années, tant en Ukraine que dans les relations avec la Russie. Et aucune tentative d'utiliser la rhétorique anti-russe habituelle de Poroshenko ne changera rien à la situation, ce qui démontre bien que le peuple ukrainien a parlé très clairement. Les Ukrainiens veulent un véritable changement, des relations normales avec la Russie, une existence digne et un avenir paisible pour leurs enfants. Ils sont fatigués des tentatives de blâmer la Russie pour tous les maux de l'Ukraine, ce que, pour dire les choses franchement, le Président Poroshenko n'a cessé de faire durant toutes ses années au pouvoir. Le peuple ukrainien a besoin d'actions et de mesures concrètes en faveur de la paix, ce qui implique un véritable dialogue avec les populations de Donetsk et de Louhansk. C'est la base du règlement de tout conflit – un dialogue direct entre les parties au conflit, ce que la partie ukrainienne rejette systématiquement depuis le début. La clef du règlement de la question ukrainienne se trouve à Kiev, pas à Moscou, et elle se

trouve dans les capitales occidentales, qui ont permis à Kiev de saboter les Accords de Minsk.

En ce qui concerne les fleurs rhétoriques que vous avez proposé d'envoyer, Monsieur le Président, au Président élu Zelensky, des fleurs seraient prématurées, car jusqu'ici les signaux qu'il envoie sont contradictoires. Nous souhaitons sincèrement qu'il prenne des mesures véritables pour gérer cette situation, mais nous connaissons ses intentions en le voyant à l'action, pas avant. Nous attendrons donc de voir ce qu'il fera pour concrétiser son intention de changer la situation au Donbass. Nous verrons s'il respectera les Accords de Minsk ou s'il inventera de nouveaux formats. Le temps nous le dira.

En ce qui concerne la question de M. Yelchenko, il sait, à n'en pas douter, que des centaines de milliers de personnes en Russie ont la double nationalité. Soit dit en passant, il sait aussi très bien que certains voisins de l'Ukraine délivrent des passeports de leur pays aux citoyens ukrainiens d'origine non ukrainienne, et qu'il y en a des centaines de milliers. Et il y a des centaines de milliers, si ce n'est des millions de citoyens en Russie qui ont la double nationalité. C'est un fait bien connu dans notre pays et le reste du monde, et nous n'allons pas les priver du droit d'accepter une nationalité qui lui est offerte par un autre pays, qu'il soit limitrophe ou non. Encore une fois, je voudrais insister sur le fait que, contrairement à ce qu'a dit M. Yelchenko, personne ne va obliger ces gens à obtenir un passeport russe. Le choix leur appartient. Personne ne va les traîner au Ministère de l'intérieur russe et les forcer à accepter un passeport.

Je le répète. Ils ont le droit de conserver leur nationalité ukrainienne. C'est une mesure humanitaire. Essayez donc de le comprendre. La Russie veut véritablement la paix, et il est dans notre intérêt que l'Ukraine, pays frère, soit stable et prospère. C'est essentiellement l'objet du décret présidentiel, qui vise à garantir que les citoyens qui se sont retrouvés dans des conditions de vie terribles et misérables puissent bénéficier d'une protection sociale et du développement, et avoir accès à l'éducation pour eux-mêmes et leurs enfants dans les écoles russes aux côtés de citoyens russes. Cela n'a rien à voir avec les Accords de Minsk et n'empêche aucunement l'Ukraine, Donetsk et Louhansk de les mettre en œuvre. Tout cela est possible à condition que la volonté politique de le faire soit au rendez-vous.

Le Président (*parle en anglais*) : Outre les questions posées aux personnes qui ont fait des exposés, je voudrais, en ma qualité de représentant national,

ajouter une autre question à l'intention de M. Apakan concernant ses activités et celles des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Peut-il nous dire d'après les statistiques où l'accès de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine est le plus entravé? Est-ce plutôt dans la zone contrôlée par le Gouvernement ukrainien ou dans la zone qu'il ne contrôle pas?

Je donne maintenant la parole à la Sous-Secrétaire générale Mueller pour qu'elle réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la question posée par l'Ambassadeur de l'Ukraine sur ce que toutes les parties peuvent faire pour contribuer à alléger la souffrance humaine. Je voudrais premièrement les implorer de cesser immédiatement d'utiliser des mines terrestres et de travailler avec les partenaires du Service de la lutte antimines pour sensibiliser les civils et planifier le déminage.

Deuxièmement, je voudrais appeler les parties au conflit à prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir ou, du moins, réduire au minimum les souffrances causées aux civils. Le droit international doit être respecté par toutes les parties afin de protéger en tout temps les civils ainsi que leur accès aux services essentiels. Très concrètement, j'appelle à reconstruire la passerelle piétonne de Stanytsia Luhanska et à améliorer les conditions sur le pont afin de permettre un passage rapide, en particulier pour les personnes âgées qui ont désespérément besoin d'accéder à leurs pensions et aux services de santé.

Enfin, l'aide humanitaire ne doit pas être politisée. Elle est fournie sur la base des principes universellement reconnus d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller des précisions qu'elle a fournies.

Je donne maintenant la parole à M. Sajdik pour qu'il réponde aux observations et aux questions formulées.

M. Sajdik (*parle en anglais*) : Au cours des quatre dernières années, l'Ambassadeur Apakan et moi-même avons réussi plutôt bien à nous répartir le travail. Je vais donc me référer à la déclaration de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) publiée aujourd'hui.

Je ne pense pas avoir besoin de la citer mot pour mot, mais je dirai que la présidence slovaque estime que la mesure unilatérale de la Russie

« pourrait compromettre les efforts visant à résoudre pacifiquement la crise en Ukraine et autour de l'Ukraine, et appelle au respect des principes et engagements de l'OSCE par tous ses États participants. La présidence invite toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et à continuer de rechercher ensemble les moyens d'appliquer pleinement les Accords de Minsk ».

Ce n'est qu'un passage de la déclaration d'aujourd'hui.

Je voudrais ajouter la réponse que j'ai donnée à un journaliste de l'agence TASS, je crois, lors de mon point de presse à Minsk concernant mon évaluation. Je lui ai dit ce qui suit en russe,

(l'orateur poursuit en russe)

« Comme vous le savez, j'ai toujours été déterminé à suivre la lettre et l'esprit des Accords de Minsk, fondés sur les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ».

(l'orateur reprend en anglais)

Pour ce qui est de la question posée par le représentant de la Russie, à savoir pourquoi aucun accord n'a été conclu hier lors de la trêve de Pâques, je crois que j'y ai répondu dans mon exposé. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit, à savoir que, malheureusement, les parties n'ont pas pu s'entendre sur le texte de la déclaration. Nous avons proposé deux textes, qui avaient déjà été adoptés à l'occasion de cessez-le-feu antérieurs. Dans ce cas précis, malheureusement, aucun des deux textes n'a été jugé acceptable. Un texte était inacceptable pour la partie ukrainienne, tandis que l'autre était inacceptable pour les représentants russes et les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

Malgré tous les efforts de l'Ambassadeur Apakan, nous n'avons pas été en mesure de convenir d'un texte.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole à M. Apakan.

M. Apakan *(parle en anglais)* : En fait, je n'ai rien à ajouter aux explications de l'Ambassadeur Sajdik. Hier, à Minsk, nous espérions parvenir à un nouvel engagement en faveur du cessez-le-feu de Pâques. À cette fin, un accord a été conclu sur la date et l'heure d'un tel cessez-le-feu. Je fais référence aux discussions du groupe de travail sur la sécurité. Toutefois, chaque partie a adopté une approche différente par rapport au texte de la déclaration. Je crois qu'une occasion a été manquée hier.

En réponse à la question du Représentant permanent de l'Allemagne, je dois dire qu'en ce qui concerne l'accès aux zones méridionales de Donetsk, la partie non contrôlée par le Gouvernement constitue pour nous un vrai problème. Notre capacité d'accès et d'observation est limitée. Je dois ajouter que l'accès aux régions frontalières méridionales est également limité. Nous sommes allés dans les régions frontalières par Izvaryne plus souvent qu'au cours des années précédentes. Toutefois, certains problèmes subsistent, ce qui limite notre capacité d'observer l'ensemble du Donbass, en particulier la partie non contrôlée par le Gouvernement. Je ne veux pas énumérer de noms et autres détails spécifiques, mais c'est ce que nous avons vécu. Dans mon exposé d'aujourd'hui, ainsi qu'à Minsk et au Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), j'ai souligné ces points.

Enfin, l'Ambassadeur Sajdik a évoqué la déclaration du Président en exercice de l'OSCE sur les mesures unilatérales. Je dois dire que je partage les vues de M. Sajdik et du Président en exercice sur ce point.

La séance est levée à 17 h 15.